



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2024 A ONET LE CHATEAU

Clubs présents: Aqua Grimpe Millau Grands Causses, CN Capdenac, CN Causse et Vallon, CN Saint-Affrique, CN Villefrancois, Dauphins Decazevillois, Grand Rodez Natation, Tous Baignent Handi-Rouergue

Présents: Chantal ALLEMAND, Pascale BARO, Emmanuel BIOULAC, Emmanuel BURGUION, Bernard DALMON, Stéphane DUGOUT, Antony GAUBERT, Philippe FERRIE, Eric GENEST, Virginie JULIEN, Julien MARIMOUTOU, Cyril PAILHOUS, Marie-Rose REVEL, Céline ROUCAYROL, Julien VILLE, Nathalie VINGHES.

Début des travaux de l'Assemblée Générale : 17h15

Nombre de clubs présents	8
Nombre de voix représentées	1605
Taux de participation	100%

En préambule, Bernard DALMON souhaite la bienvenue à tous les participants et se félicite de la présence de tous les clubs. Il rappelle son attachement au bénévolat, particulièrement en cette période de difficile recrutement des bénévoles ; il expose l'importance qu'il accorde à accompagner les clubs qui le souhaitent en faveur de la pérennisation et/ou du développement de leurs activités ; cet accompagnement se concrétise, par le biais de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et du Comité Départemental Aveyron de Natation, en aidant, entre autres, à la rédaction de demande de subventions ou en étant associé aux négociations avec les gestionnaires d'équipements pour l'obtention de créneaux horaires.

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2023.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Changement de nom du Comité Départemental Aveyron de Natation.

Suite à l'accord du Ministère Chargé des Sports en date du 14 février 2022 (cf. annexe), le changement de nom du Comité Départemental Aveyron de Natation par Comité Départemental



Aveyron-Lozère de Natation est approuvé à l'unanimité.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale : 17h17

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Nos Réf. : DS2B-2022-01/MN-121
Vos Réf. :

COURRIER FFN

21 FEV. 2022

ARRIVEE

Paris, le

14 FEV. 2022

Monsieur le Président, *Cher Gilles*

Par courrier du 7 décembre 2021, vous avez porté à ma connaissance une demande dérogeant à l'organisation territoriale des services déconcentrés du ministère chargé des sports, conformément au point 1.3.2 de l'annexe I-5 - articles R.131-1 et R.131-11 du code du sport, relative aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées.

Cette association loi 1901 interdépartementale regrouperait les comités départementaux de natation de l'Aveyron et de la Lozère, situés dans le ressort territorial de la Ligue Occitanie.

Au regard des justifications développées, notamment relatives au maillage actuel de la natation, et de ses disparités, de la collaboration préexistante entre ces deux organes, et étant donné le nombre restreint de clubs, je prends acte de ce découpage territorial, et vous confirme que je ne m'y oppose pas.

Toutefois, j'attire votre vigilance sur la nécessité d'informer le conseil régional et la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) du territoire concerné par cette dérogation. Vous devrez leur préciser l'articulation de la nouvelle entité avec la ligue régionale, en précisant qu'il ne s'agit pas d'une strate institutionnelle supplémentaire.

Enfin, vous veillerez à partager les schémas d'organisation sur le plan des équipements sportifs (plan 5000 équipements) et à valoriser les synergies interdépartementales pouvant susciter des projets structurants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Roxana MARACINEANU

Monsieur Gilles SEZIONALE,
Fédération française de natation
Président
104, rue Martre
92583 CLICHY CEDEX

95 avenue de France – 75650 PARIS CEDEX 13
Téléphone : 01 40 56 60 00